

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.01.2017

Version: 7.0

Produit: **NIRVANA S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 27.01.2017

Teneur (W/W): 1,6 %
 Numéro CAS: 114311-32-9

Aquatic Acute 1
 Aquatic Chronic 1
 Facteur M - chronique: 10
 H400, H410

solvant naphta

Teneur (W/W): < 50 %
 Numéro CAS: 64742-94-5
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119451097-39

Asp. Tox. 1
 Aquatic Chronic 2
 H304, H411

naphtalène

Teneur (W/W): < 1 %
 Numéro CAS: 91-20-3
 Numéro-CE: 202-049-5
 Numéro INDEX: 601-052-00-2

Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Carc. 2
 Aquatic Acute 1
 Aquatic Chronic 1
 Facteur M - aiguë: 1
 Facteur M - chronique: 1
 H302, H351, H400, H410

ammoniac, anhydre

Teneur (W/W): < 0,5 %
 Numéro CAS: 7664-41-7
 Numéro-CE: 231-635-3
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119488876-14
 Numéro INDEX: 007-001-00-5

Press. Gas Gaz liquéfié
 Acute Tox. 3 (Inhalation - Gaz)
 Skin Corr./Irrit. 1B
 Eye Dam./Irrit. 1
 Aquatic Acute 1
 Aquatic Chronic 2
 Flam. Gas 2
 H280, H221, H331, H314, H411, H400

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction, eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

91-20-3: naphtalène

VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))
Limite donnée à titre indicatif

7664-41-7: ammoniac, anhydre

VME 14 mg/m³ ; 20 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VLE 36 mg/m³ ; 50 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VLE (FR) 14 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))
Juridiquement contraignant
VME 7 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))
Juridiquement contraignant

8.2. Contrôles de l'expositionÉquipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique:	liquide
Couleur:	ambre foncé
Odeur:	aromatique(s)
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Valeur du pH:	env. 5 - 7 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)
point de solidification:	env. -10 °C
Intervalle d'ébullition:	Données se rapportant au solvant env. 244 - 292 °C
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant > 75 °C Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température indiquée, la flamme d'ignition s'éteint.
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Température d'auto-inflammation:	375 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 0,06 hPa (38 °C) Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.
Densité:	env. 1,057 g/cm ³ (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	non applicable
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.01.2017

Version: 7.0

Produit: **NIRVANA S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 27.01.2017

Viscosité dynamique:	35 mPa.s (40 °C)	(calculated (from kinematic viscosity))
Viscosité, cinématique:	33 mm ² /s (40 °C)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant	(Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.
Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5,3 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Test réalisé avec un aérosol contenant des particules respirables.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Le contact avec la peau entraîne une légère irritation. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : *pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine*

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Les informations disponibles ne suffisent pas pour l'évaluation de la toxicité spécifique sur les organes cibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,87 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 2,4 mg/l, daphnies

Plantes aquatique(s):

NOEC (72 h) 0,01 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

CE50 (72 h) 0,26 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : imazamox

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 5.100

D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

Données relatives à : imazamox

Potentiel de bioaccumulation:

*Facteur de bioconcentration: < 1, *Lepomis macrochirus* (Méthode OCDE 305)*

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.01.2017

Version: 7.0

Produit: **NIRVANA S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 27.01.2017

volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à : imazamox

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU

UN3082

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.01.2017

Version: 7.0

Produit: **NIRVANA S**

(ID Nr. 30486778/SDS_GPA_FR/FR)

date d'impression 27.01.2017

PENDIMÉTHALINE)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur**ADN**

Numéro ONU: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**Sea transport****IMDG****IMDG**

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

UN number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE,

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.01.2017

Version: 7.0

Produit: **NIRVANA S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

	L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)		date d'impression 27.01.2017 LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)

UN number: UN 3082
UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN)

Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.01.2017

Version: 7.0

Produit: **NIRVANA S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 27.01.2017

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 15, 15bis, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

Recommandations BASF :

Pour se protéger l'opérateur doit porter :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur, pour se protéger l'opérateur doit porter:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3, réutilisables.
- Combinaison de travail (cotte) 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m² avec un traitement déperlant.
- Vêtement imperméable partiel (blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à manches longues à porter par-dessus la combinaison de travail.
- Des bottes.
- il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial (EN166).

Pendant l'application pour se protéger l'opérateur doit porter :

- Combinaison de travail (cotte) 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m² avec un traitement déperlant.
- Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m (lentilles) ou 20 m (autres cultures) par rapport aux points d'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Skin Sens.	sensibilisation de la peau
!Skin Irrit.	Irritation de la peau
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Carc.	Cancérogénicité
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Flam. Gas	Gaz inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.01.2017

Version: 7.0

Produit: **NIRVANA S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 27.01.2017

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H221	Gaz inflammable.
H331	Toxique par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OPAL SL

Code : A7254B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PHYTHERON 2000
14 rue Durfort de Duras
41600 Lamotte Beuvron
Téléphone : +33 (0)2 54 95 34 00
Téléfax : +33 (0)2 54 88 04 04
Adresse e-mail : phytheron2000@club-internet.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel : 02 54 95 34 00
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

Mentions de danger	: H319 H411	Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P102 P270 P273 P280 P305 + P351 + P338 P391 P501	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Se reporter à l'étiquette pour le détail des protections. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Information supplémentaire	: EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Étiquetage supplémentaire	: SP 1 SPe 3 SPe3	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.). Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres minimum par rapport aux points d'eau. Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Il est recommandé de respecter une distance de 5 mètres entre la culture de maïs traitée et les cultures de dicotylédones adjacentes non cibles.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.

En cas d'intervention d'un travailleur sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1)	2300-66-5 218-951-7	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50

Voir section 16 pour signification des abréviations.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas :

d'inhalation

: Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

de contact avec la peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.

d'ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas d'information disponible.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Pour les petits feux : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Pour les grands feux : Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée

INAPPROPRIÉ : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir Section 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection Sections 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir Section 13).

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection Sections 7 et 8.
Se référer aux considérations relatives à l'élimination mentionnées à la Section 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuel, voir Section 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant : Pas de conditions spéciales de stockage requises.
les aires de stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Veillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN166.

Protection des mains : Porter des gants en nitrile.

Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison de travail.
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la Section 15 et l'étiquette.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune à brunâtre
Odeur	: comme l'amine, faible
pH	: 5 – 9 Concentration : 1 % w/v
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C (1.013,25 hPa)
Point d'éclair	: Méthode : DIN EN 22719
Densité	: 1,167 g/cm ³ (20 °C)
Viscosité dynamique	: 4,64 mPa.s (40 °C) : 9,21 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	: non explosif
Propriétés comburantes	: Ce produit n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 44,7 mN/m, 20 °C

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 " Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 (Rat, mâle et femelle) : 2.467 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5,4 mg/l.

Durée d'exposition : 4 h

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Evaluation : ce produit ne présente pas une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 (Rat: mâle et femelle) : > 4.000 mg/kg

Evaluation : ce produit ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Espèce : lapin.

Résultat : Pas d'irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit :

Espèce : lapin.

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Résultat : irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :

Espèce : cochon d'Inde

Résultat : n'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Mutagénicité sur les cellules germinales - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

Cancérogénicité

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Cancérogénicité – Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Toxicité pour la reproduction – Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : > 100 mg/l
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 100 mg/l
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : > 103 mg/l. Durée d'exposition : 72 h
CE50r (Myriophyllum verticillatum (myriophylle verticillé)) : 9,4 mg/l. Durée d'exposition : 14 jr
NOEC (Myriophyllum verticillatum (myriophylle verticillé)) : 1 mg/l. Durée d'exposition : 14 jr

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Evaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Biodégradabilité : Résultat : Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Bioaccumulation : Remarques : donnée non disponible

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

12.4 Mobilité dans le sol

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Répartition entre les compartiments : Remarques : donnée non disponible
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Ce produit ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Evaluation : donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Composants :

acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) :

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU :

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

PHYTHERON 2000



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement 1907/2006/CE OPAL SL

Version 4 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision : 11.10.2016

Date d'impression : 11/10/2016

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

ADN	: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A (Dicamba-diméthylammonium)
ADR	: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A (Dicamba-diméthylammonium)
RID	: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A (Dicamba-diméthylammonium)
IMDG	: Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S (Dicamba-diméthylammonium)
IATA	: Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S (Dicamba-diméthylammonium)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADN	: 9
ADR	: 9
RID	: 9
IMDG	: 9
IATA	: 9

14.4 Groupe d'emballage :

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (E)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Effets locaux****Inhalation****Contact oculaire****Contact avec la peau****Ingestion**

Pas d'information disponible.

Irritant pour les yeux. (lapin).

Pas d'irritation de la peau. (lapin).

Pas d'information disponible.

DL50 orale**DL50 cutanée****CL50 par inhalation**

25 mg/kg < LD50 < 200 mg/kg (rat)

= 662 mg/kg (lapin)

0.098 mg/l (rat)

Toxicité chronique**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.**sensibilisation**

Aucune information disponible.

Effets cancérogènes

Non

EFFETS MUTAGÈNES

Non

Effets sur la reproduction

Aucune information disponible

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

EC50/96h/algae = 28.1 µg

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
No de déchet suivant le CED	Emballages contaminés: 061301 - produits phytosanitaires inorganiques, agent de protection du bois et autres biocides. Déchets de résidus: 060316 - oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN1397
14.2 Nom d'expédition	Aluminum phosphide
14.3 Classe de danger	4.3
Classe subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	I
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, Dangerous for the environment
14.6 Dispositions spéciales	507
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN1397
14.2 Nom d'expédition	Aluminum phosphide
14.3 Classe de danger	4.3
Classe subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	I
14.5 Danger pour l'environnement	Marine pollutant
14.6 Dispositions spéciales	-

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN1397
14.2 Nom d'expédition	Aluminium phosphide
14.3 Classe de danger	4.3
Classe subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	I
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, Dangerous for the environment
14.6 Dispositions spéciales	-

16. Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément

H261 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

EUH029 - Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

Date de révision 15-févr.-2016

Remarque sur la révision sections mises à jour: 2, 3, Classification de la substance ou du mélange
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

SAKURA

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

SAKURA

Code GIFAP : EC (concentré émulsionnable)

167 g/l de bromuconazole et 107 g/l de tébuconazole

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide à usage agricole, utilisable sur blé.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

10 A rue de la voie lactée

69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger

Lésions oculaires graves, cat. 1
Danger par aspiration, cat. 1
Toxicité pour le système reproductif, cat. 2
Danger pour le milieu aquatique aigu cat. 1
Danger pour le milieu aquatique chronique cat. 1

Phrase(s) de Risques

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement

DANGER

Mention de danger

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence
Prévention

P261 : Éviter de respirer les poussières/brouillards.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Date de révision : 29/09/2016
Numéro de version : 2

Page 1 de 8
(Date de la version précédente : 06/10/2014 ; version n°1)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

SAKURA

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des fermes ou des routes].

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% p/v	N° CAS	Nom chimique
1	16,7	116255-48-2	Bromuconazole : 1-[(2RS,4RS;2RS,4SR)-4-bromo-2-(2,4-dichlorophenyl)tetrahydrofurfuryl]-1H-1,2,4-triazole
2	10,7	107534-96-3	Tebuconazole : (RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol
3	> 1	24938-91-8	Agent mouillant
4	> 1	100-51-6	Solvant
5	> 1	70528-83-5	Emulsifiant
6	> 10	ND	Solvant Naphta

Numéro	N° CE	Inscrit Annex-1	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Phrase(s) de risque Règ. 1272/2008
1	408-060-3	Oui	SGH07, SGH08, SGH09	H302, H361D, H400, H410
2	403-640-2	Oui	SGH07, SGH08, SGH09	H302, H361D, H411
3		/	SGH05, SGH07	H302, H318
4		/	SGH07	H302, H319, H332
5		/	SGH05, SGH07, SGH09	H312, H315, H318, H411
6	265-198-5	649-424-00-3	SGH07, SGH08, SGH09	H304, H411, H336, EUH066

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Inhalation	Peau	Yeux	Ingestion
En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).	Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.	Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.	NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (monoxyde de carbone (CO), gaz nitrés (NOx), bromure d'hydrogène (HBr) et chlorure d'hydrogène (HCl)).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Date de révision : 29/09/2016

Numéro de version : 2

Page 2 de 8

(Date de la version précédente : 06/10/2014 ; version n°1)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

SAKURA

Limitier l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau. Alerter les autorités compétentes si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques.
Un mélange explosif peut se former à des températures inférieures au point éclair.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Éviter le contact direct du SAKURA. Conserver à une température supérieure à -10°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.
Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Se laver les mains après le travail.

Autre information

Date de révision : 29/09/2016

Numéro de version : 2

Page 3 de 8

(Date de la version précédente : 06/10/2014 ; version n°1)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

SAKURA

Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques, porter :

- Pendant le mélange/chargement :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
 - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
 - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3),
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
 - Pendant l'application :
 - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant.
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Si application avec tracteur sans cabine :*
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
 - Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN-166.
- Si application avec tracteur avec cabine :*
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
 - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
 - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3),
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées :**
- Porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide (inspection visuelle)
Couleur	Jaune pâle transparent (méthode interne)
Odeur	Odeur caractéristique des solvants aromatiques (méthode interne)
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	9,2 (suspension dans l'eau à 1% à 23°C) (CIPAC MT 75.3)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	72°C (CIPAC MT 12.2)
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable (basé sur la valeur du point éclair)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1,05 g/ml à 20°C (EEC A.3)
Solubilité dans l'eau	Dispersible dans l'eau solubilité du bromuconazole : isomère cis 60,9 mg/l, isomère trans : 20,8 mg/l à 20°C) (US EPA D 63-8-EEC A.6 colonne d'éluion) solubilité du tébuconazole : 36 mg/l à 20°C
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé bromuconazole : log P _{ow} = 3,24 à 20°C (OECD 107) tébuconazole : log P _{ow} = 3,7 à 20°C
Température d'auto-inflammabilité	338°C (EEC A.15)
Température de décomposition	Le bromuconazole se décompose exothermiquement à 194°C (US EPA D 63-5)
Viscosité dynamique	30,1 mPa.sec, 20°C (OECD 114)

Date de révision : 29/09/2016
Numéro de version : 2

Page 4 de 8
(Date de la version précédente : 06/10/2014 ; version n°1)